

**Répartition de l'enveloppe de fonctionnement
en faveur d'actions dans le domaine du cancer**

Rapport n° CP/2012/750

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aide à la personne

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution d'une subvention de fonctionnement à une association oeuvrant dans le domaine de la lutte contre le cancer.

J'ai l'honneur de vous soumettre une demande de subvention de fonctionnement en faveur de l'association figurant dans le tableau joint en annexe. Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Solidarités lors de sa réunion du 19 avril 2012, pour l'attribution d'un acompte d'un montant total de 52 412 €, et de la Commission des Solidarités lors de sa réunion du 13 septembre 2012, pour un solde d'un montant total de 50 445 €. Le montant global de l'aide attribuée s'élève à 102 857 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15225	65-6574-42	473 000,00 €	142 088,00 €	50 445,00 €

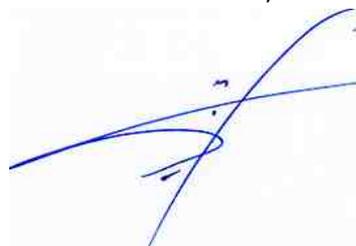
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association "EVE" à STRASBOURG une subvention de 50 445 €, conformément au tableau annexé.

Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer l'avenant à intervenir à cet effet entre l'Association "EVE" et le Département.

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL